



INFORMATION COVID





Rappels



A la suite de la concertation menée avec les élus du département sur les mesures qu'appelle le classement en rouge du département de la Somme face à l'épidémie de Covid-19, la préfète de la Somme **adopte ce lundi 28 septembre 2020 un ensemble de mesures administratives** visant à accroître la sécurité sanitaire dans le département.

Mesures en vigueur jusqu'au 11 octobre inclus.

Conséquences

Renforcement des gestes barrières et du port du masque dans les lieux publics (y compris les enceintes sportives).

Note de la Préfecture

*L'ensemble de ces mesures font l'objet de la vigilance et de **contrôles par les forces de l'ordre**. La Préfète insiste enfin sur la **responsabilité de chacun** dans la limitation de la propagation du virus dans la sphère publique, mais également dans la sphère privée où la vigilance et le respect des gestes barrière tendent à retomber.*

Pour rappel, le non-respect de l'obligation de port du masque expose les contrevenants à une amende de 135 euros et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 1 500 euros.

Rappels

La meilleure protection contre la Covid-19 réside dans la scrupuleuse application en toutes circonstances des gestes barrières et mesures de distanciation sociale :

- se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter ;
- éviter de se toucher le visage ;
- respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.

Conséquences

Ne plus pratiquer de protocoles avant ou après matchs.

Cela n'empêche pas de se saluer en respectant la distanciation sociale de rigueur.

Reports de match

La procédure mise en pratique et exposée dans un précédent Info COVID entraine obligatoirement un traitement par la Commission sportive exclusivement lors de sa réunion suivante.

La prochaine tenue de cette Commission est programmée le 15 octobre. Les décisions sont consultables par les moyens habituels.

Numéros utiles

- Adresse mail DSF de référence : secretariat@somme.fff.fr
- Adresse mail ARS : ars-hdf-contactcovid80ars@ars.sante.fr
- N° Tél ARS : 03 62 72 77 77
- Coordonnées Référent COVID du DSF : Pascal TRANQUILLE au 06 22 48 91 49

